

Date de la convocation :  
25/02/2020  
Date d'affichage :  
05/03/2020

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 MARS 2020**

Sous la présidence de Madame CLEISS Liliane, maire

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 11

Présents :

Mme BALTZER Danielle, MM. BURG Alain, DIELMANN Richard, JANES Fredy, KOLB Jean-Georges, LANNO Nicolas, Mme WESTPHAL Linda, MM WESTPHAL Jean-Luc, WOELTZ Gérard, ZIMMERMANN Guillaume

Absent excusé : /

**ORDRE DU JOUR**

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 10 février 2020

02. COMMUNE :

- Compte administratif 2019
- Affectation des résultats 2019
- Compte de gestion 2019
- Budget primitif 2020

03. SERVICE EAU :

- Compte administratif 2019
- Affectation des résultats 2019
- Compte de gestion 2019
- Budget primitif 2020

04. Divers

---

01. **Approbation du PV de la réunion du C.M. du 10 février 2020**

Une erreur s'est glissée dans le point 5 « divers » pour le vote du règlement de l'ATC suite au rappel de la trésorerie.

Il y avait bien 10 présents : il fallait lire : « VOTANTS : 10 POUR 10 »

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant aucune autre remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de ce conseil.

VOTANTS : 11                      POUR : 11

## 02. COMMUNE :

### - Compte administratif 2019

Les élus ont été destinataires des documents permettant de délibérer avant la séance.  
Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc WESTPHAL, 1<sup>er</sup> adjoint au maire (en l'absence de Madame Liliane CLEISS, maire qui a quitté la salle de réunion pendant le vote du C.A.), adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	304.035,02 €.
	Recettes	<u>566.024,72 €</u>
	<b>Excédent</b>	<b>261.989,70 €</b>
Section d'investissement	Dépenses	42.460,46 €
	Recettes	<u>37.761,81 €</u>
	<b>Déficit</b>	<b>4.698,65 €</b>
<b>Excédent global de clôture</b>		<b><u>257.291,05 €</u></b>

VOTANTS : 10      POUR : 10

### - Affectation des résultats 2019

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M14, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la commune comme suit :

au <u>002</u> R/F	257.291,05 €
au <u>001</u> D/I et <u>1068</u> R/I	4.698,65 €

VOTANTS : 11      POUR : 11

### - Compte de gestion 2019

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 de la commune arrêté par Monsieur le Trésorier. Ce compte n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part. Il est conforme aux chiffres de la commune.

VOTANTS : 11      POUR : 11

### - Budget primitif 2020

Madame le maire trace les grandes lignes du budget primitif 2020. Les documents permettant aux élus d'étudier ce budget leur ont été transmis quelques jours avant la réunion.

Madame le maire informe les élus que les prévisions de travaux forestiers votés dans une séance précédente, ne reflètent plus la réalité suites aux importantes chutes d'arbres dans certaines parcelles de notre forêt lors de la dernière tempête (plus de 1000 m<sup>3</sup>). De ce fait elle a pratiquement équilibré les recettes et les dépenses concernant les travaux forestiers et n'a pas fait apparaître de bénéfice.

Elle rappelle que la commune a adhéré à la mutualisation de 2 agents à la COM COM. Comme c'est la première année, les prévisions budgétaires ont été faites sans possibilité de comparaison.

En ce qui concerne les travaux du terrain de football, la création de l'aire de jeux et le terrain multisport, elle rappelle que des subventions ont été demandées :

- DETR
- Région (dossier retenu)
- Ligue de football (a répondu favorablement)
- Département : une bonne nouvelle ; elle a demandé une subvention au Conseil Départemental qui a répondu que ce dossier complet est retenu dans le cadre du « contrat de ruralité ».

Elle précise que le montant pour ces travaux est élevé. Il s'agira d'être vigilant lors du règlement des factures. En effet les subventions accordées ne seront pas encore réceptionnées (solliciter des avances). Un emprunt a été prévu au budget afin de permettre le règlement des factures.

De plus pour permettre de résorber un déficit éventuel dans les dépenses d'investissement, un virement de chapitre à chapitre 023 Dépenses de fonctionnement au 021 Recettes d'investissement a été prévu. Elle rappelle que cette procédure permet de garder le montant en dépenses de fonctionnement et à la fin de l'exercice de couvrir le déficit en dépenses d'investissement ; une autre écriture aurait permis d'affecter directement ce montant au chapitre dépenses d'investissement, mais n'aurait pas permis de revenir à l'état initial.

Après avoir analysé les divers chapitres de cette proposition de budget 2020 et répondu aux questions des élus, madame le maire le soumet au vote.

**Le conseil municipal adopte, à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune comme suit :**

- Fonctionnement (dépenses - recettes)	526.765,00 €
- Investissement (dépenses - recettes)	187.300,00 €

VOTANTS : 11                      POUR : 11

### 03. **SERVICE EAU :**

Comme pour le budget de la commune, tous les élus ont été destinataires des documents leur permettant de délibérer en toute connaissance.

#### - **Compte administratif 2019**

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc WESTPHAL, 1<sup>er</sup> adjoint au maire (en l'absence de Madame Liliane CLEISS, maire qui a quitté la salle de réunion pendant le vote du C.A.), adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 Service Eau comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	33.400,55 €.
	Recettes	<u>78.095,44 €</u>
	<b>Excédent</b>	<b>44.694,89 €</b>

Section d'investissement	Dépenses	333,00 €
	Recettes	<u>41.507,03 €</u>
	<b>Excédent</b>	<b>41.174,03 €</b>

**Excédent global de clôture** **85.868,92 €**

VOTANTS : 10 POUR : 10

- Affectation des résultats 2019

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M49, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du Service Eau comme suit :

- au 002 R/E 34.694,89 € et 10.000,00 € 1068 R/I
- au 001 R/I 41.174,03 €

VOTANTS : 11 POUR : 11

- Compte de gestion 2019

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du service EAU arrêté par Monsieur le Trésorier. Ce compte n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

VOTANTS : 11 POUR : 11

- Budget primitif 2020

Comme pour le budget de la commune, les documents ont été remis aux élus quelques jours avant la réunion.

Un virement de 10 000 € de la section d'exploitation à la section de dépenses de la section d'investissement a été effectué, pour permettre de pallier, le cas échéant à des travaux plus importants.

**Les différentes explications données par madame le maire permettent aux élus d'adopter, à l'unanimité le budget primitif 2020 du service eau comme suit :**

- Exploitation (dépenses - recettes)	86.950,00 €
- Investissement (dépenses - recettes)	56.700,00 €

VOTANTS : 11 POUR : 11

**04. Divers**

- Madame le maire informe les élus que la COM COM a procédé au recrutement d'un ouvrier communal. La personne retenue ne sera disponible qu'à partir du 2 mai 2020 (préavis et solde de congés). Pendant cette période, la COM COM propose de mettre à disposition un de leurs agents, à raison d'une dizaine d'heures par semaine.

L'agent recruté, domicilié dans la commune de Weinbourg, a fait savoir qu'il est prêt à intervenir ponctuellement, à titre bénévole, à la commune, dès le mois d'avril, le cas échéant.

- Les travaux de la fontaine de l'Ours sont presque achevés, nous avons réceptionné la facture, mais il reste toujours 2 poteaux à mettre en place ainsi que le petit guéridon. La facture sera payée dès la fin des travaux et la subvention accordée dans le cadre de la DETR sera demandée (formulaire déclaration de fin de travaux).

- Suite à un prodigieux travail de recherche, l'association « La Weinbourgeoise, Frejzitt fer-Winbùri » a prévu la pose de panneaux sur les bâtiments communaux. Après étude, les élus approuvent le choix effectué par le membre de l'association et donnent leur autorisation.

- La facture de la réparation des projecteurs du terrain de football municipal est arrivée en mairie. Madame le maire rappelle que ces projecteurs avaient déjà fait l'objet d'une réparation en septembre 2018. Elle a demandé au chef de chantier de revoir cette facture à la baisse.

Comme elle a rencontré les responsables de l'éclairage public lors d'une réunion, elle n'a pas manqué de leur faire part de ces faits soulignant qu'il n'est pas normal que des projecteurs soient cassés dans un intervalle d'un peu plus d'un an. Ils lui ont assuré qu'ils vont étudier ce dossier et nous tiendront au courant.

- Madame le maire informe les élus qu'une réunion avec la Commission des Terrains et Installations Sportives, les responsables du club de football et le maire, s'est tenue récemment au stade de football avec les constatations suivantes :

- Les bancs de touche joueurs ne sont pas à distance réglementaire (1,60m), le règlement exige 2,50 m
- La main courante n'est pas à distance réglementaire (1,60 à 1,80m), le règlement exige 2,50 m. De plus les poteaux en béton sont à proscrire.

Il nous est rappelé « qu'étant propriétaire des installations, nous pouvons être tenus comme responsable civil lors d'un accident, si le non-respect de la réglementation des installations et infrastructures sportives est désigné comme cause de l'accident ».

Madame le maire a fait savoir à Monsieur le Président de la CDTIS que ces travaux sont prévus dans le dossier de la création de l'aire de jeux, du terrain multisport et de différents travaux pour le terrain de football. Il a été convenu que dès la fin des travaux, la Commission sera avertie.

#### 04.1 Déclarations d'intention d'aliéner

- Madame le maire informe les élus de la déclaration d'intention d'aliéner qui lui a été soumise :

2020-DEC-02	IA06752120R002	20 Rue Hohl (section 02 parcelle 74)	24/02/2020	NON PREEMPTION
-------------	----------------	--------------------------------------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, madame le maire remercie les membres pour leur présence et lève la séance à 22 h 30

Weinbourg, le 5 mars 2020  
Le maire,  
Liliane CLEISS

